

Quelle est l'origine des premiers Droits de l'Homme ? Je crois me souvenir avoir entendu qu'il s'agissait d'un Etat du nord de l'Allemagne ou du Danemark au début du 18ème siècle, mais je ne parviens pas à retrouver ces informations sur le netMerci d'avance.Cordialement.

Réponse apportée le **01/13/2015** par STRASBOURG Médiathèques de la ville et communauté urbaine – Fonds régional, Illustration, Arts du spectacle (danse)

Vous pouvez consulter en ligne et gratuitement le document intitulé « Droits de l'homme et droits spécifiques » de Eric Delassus dans les archives ouvertes.

L'auteur évoque ici les origines perses de la notion de droit de l'homme, sous le règne du roi Cyrus. « Ce roi fit graver sur un cylindre d'argile un texte dans lequel il proclame la liberté de religion et l'interdiction de l'esclavage. [...] Ce document, souvent considéré comme la première charte des droits de l'homme est en réalité l'expression de l'idéal plus ancien du roi juste de la tradition babylonienne. Idéal que l'on retrouve également dans le code d'Hammourabi qui date du XVIIIème siècle avant J.C. »

Il évoque ensuite les origines grecques et chrétiennes du

concept : « Dans une certaine mesure l'idée d'une égalité entre tous les hommes est déjà présente dans la pensée antique principalement chez les stoïciens qui développent l'idée du cosmopolitisme selon laquelle tous les hommes sont membres d'une même communauté dont les lois devraient être universelles. Il y a dans l'idée de cosmopolitisme la thèse selon laquelle l'humanité forme une seule cité, une seule communauté politique.

D'un point de vue moral, le christianisme, en faisant de tout homme une créature égale à tous les autres hommes aux yeux de Dieu, prépare à l'instauration d'une égalité de droit ici bas. »

Vous pouvez ensuite consulter l'Encyclopaedia Universalis, corpus 7, pages 998 à 1014, qui consacre tout un dossier à la notion de Droits de l'homme, de son origine à son adaptation dans la société actuelle.

>> Extrait du premier paragraphe page 999 :

« Une première conception s'attache à l'immutabilité et à la permanence de la nature humaine. Indépendamment de son origine, de sa condition sociale ou de son milieu, l'homme porte en lui un certain nombre de droits tellement inhérents à sa personne qu'ils ne sauraient être méconnus sans que, du même coup, son essence soit altérées. Ces droits qui ne doivent rien à la législation positive puisqu'ils lui sont antérieurs, constituent autant de limites de l'action de l'Etat. A leur endroit, son seul devoir est de ne pas faire obstacle à leur exercice. C'est dans ce contexte philosophique que la Déclaration de 1789-1791 énonça, pour les reconnaître à l'Homme, les droits que l'organisation des institutions avait pour objet de garantir. »

>> « Avant 1789, les antécédents et les sources. (p. 1000)

Pour porteuse des nouveautés qu'elle soit en elle-même, la Déclaration de 1789 a cependant des précédents et des inspireurs.

Les premiers textes :

Le premier texte dont elle peut se réclamer, le Magna Carta, fut rédigé en 1215, sur le sol français, dans l'abbaye cistercienne de Pontigny, mais par des Anglais émigrés, en révolte contre leur roi, Jean sans Terre;

Le deuxième est le Petition of Rights de 1629;:

Le troisième le Bill of Rights de 1689. Toutefois, si ces documents, comme la Déclaration elle-même sont des limitations à l'absolutisme, leurs dispositions sont précises et concrètes, liées aux faits et correspondant à des moments de l'histoire anglaise »

Par ailleurs, la notion de droit a une part d'origine sémitique et une origine grecque, comme cela est expliqué sur le [site](http://www.nouvelle-europe.eu/d-o-viennent-les-droits-de-l-homme) suivant :
<http://www.nouvelle-europe.eu/d-o-viennent-les-droits-de-l-homme>

Et ce sont bien les anglais qui développent la notion de Droits de l'homme avec le fameux Magna Carta (1215) (« L'idée que le chef politique ne peut pas tout décider et tout faire s'institutionnalise. Les droits concédés aux barons ne sont encore toutefois réservés qu'à un nombre restreint d'hommes, et ils ont pour objet de préserver des privilèges, non d'offrir des libertés »)

Il faut ensuite attendre le XVIIème siècle pour que des droits contre le pouvoir soient revendiqués avec le May Day Agreement de 1649, puis l'Habeas Corpus (1679) et le Bill of Rights (1689)

Et ces même droits seront revendiqués contre le Roi d'Angleterre en 1776 dans la déclaration d'indépendance américaine. Qui influencera ensuite la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

En espérant que ces ressources vous aideront à répondre à votre question,

Cordialement,

Eurêkoi.org, médiathèques de la ville et communauté urbaine de
Strasbourg

[Home A](#)

<http://www.mediatheques-cus.fr>